

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 MARS 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL022

Date de convocation : 6 mars 2017

Affichage du compte-rendu : 22 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : SAAD - Mise en place d'un partenariat avec la CARSAT en vue de mettre en œuvre des actions en faveur du bien vieillir

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le CCAS a organisé en 2016 un diagnostic sur le vieillissement de la population à Corbas. Les résultats de l'étude ont permis de faire apparaître la nécessité de développer des actions favorisant la santé des seniors.

La CARSAT propose l'organisation de 9 ateliers mémoire et bien-être de 2 heures, à titre gracieux.

Le créneau horaire des ateliers doit être le même après-midi chaque semaine.

La CARSAT propose de faire une communication conjointe qui passerait par l'envoi d'un courrier de leur service à tous les Corbasiens âgés de 65 à 80 ans. L'information locale sera pilotée par le CCAS en collaboration avec le Comité des anciens.

Les objectifs des ateliers :

L'atelier vise à donner les moyens à chaque participant :

- d'exercer ses principales fonctions cognitives,
- d'apprendre les techniques pour transférer ces exercices dans la vie quotidienne,
- d'optimiser les capacités de mémorisation,
- de connaître les conseils pratiques pour savoir prendre soin de son cerveau.

Souvent, les participants viennent avec l'idée qu'ils vont travailler (ou même développer) leur mémoire. En effet, non seulement, ils vont développer leur mémoire, mais ils vont l'optimiser en ayant une meilleure connaissance d'eux-mêmes (approche méta-cognitive), d'où l'importance de travailler sur les autres fonctions cognitives (concentration, émotion, perception, langage, logique), qui sont essentielles pour une bonne mémorisation.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention partenariale avec la CARSAT ci-jointe, et tous les documents permettant la mise en œuvre de ce projet de prévention des risques liés au vieillissement.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.



Convention partenariale

ENTRE

Raison sociale	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
Adresse	35 rue Maurice Flandin - 69436 Lyon cedex 03
Représenté par	Monsieur Yves CORVAISIER
Agissant en qualité de	Directeur Général

D'UNE PART,

ET	Raison sociale	Centre Communal d'Action Sociale
	Adresse	Place Charles Jocteur - 69960 CORBAS
	Représenté par	Monsieur Jean-Claude TALBOT
	Agissant en qualité de	Président
	Autorisé à signer le présent	
	par délibération du Conseil d'Administration du 29 avril 2014	

D'AUTRE PART,

Dans le cadre du projet : **Prévention pour les seniors**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Cette convention a pour objectif de formaliser les modalités du partenariat engagé entre le CCAS et la CARSAT.

ARTICLE 2 – PUBLIC

Cet atelier est destiné aux retraités de plus de 65 ans habitants de Corbas.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS

L'Atelier vise à donner les moyens à chaque participant :

- d'exercer ses principales fonctions cognitives ;
- d'apprendre les techniques pour transférer ces exercices dans la vie quotidienne ;
- de connaître les conseils pratiques pour savoir prendre soin de son cerveau.

Souvent, les participants viennent avec l'idée qu'ils vont travailler (ou même développer) leur mémoire. En effet, non seulement, ils vont développer leur mémoire, mais ils vont l'optimiser en ayant une meilleure connaissance d'eux-mêmes (approche méta-cognitive), d'où l'importance de travailler sur les autres fonctions cognitives (concentration, émotion, perception, langage, logique), qui sont essentielles pour une bonne mémorisation.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU CCAS

Le CCAS met à disposition, en termes d'organisation et de matériel pour animer l'atelier, et selon les besoins de l'intervenant :

- Une salle, avec une source de lumière naturelle, pour 15 personnes, avec tables et chaises,
- Un écran blanc (ou un mur) pour projeter les séances,
- Un vidéoprojecteur.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA CARSAT

L'atelier se compose de 9 séances de 2 heures :

- 3 ateliers bien-être
- 6 ateliers mémoire

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE – ASSURANCES

La CARSAT a confié les ateliers à un prestataire.

La CARSAT en est l'unique interlocuteur et s'assure que le prestataire intervient dans le respect des règles de sécurité en vigueur.

ARTICLE 7 – PRIX

La CARSAT propose ces ateliers à titre gratuit.

ARTICLE 8 – CONDITION DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas de manquement à ses engagements de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention prendra effet à la date de sa signature, pour la durée des actions partenariales.

ARTICLE 10 – EN CAS D'INCIDENT

En cas d'incident, la CARSAT reste le seul interlocuteur du CCAS.

Fait à Corbas le en 4 exemplaires

Les parties soussignées déclarent avoir lu et approuvé la convention partenariale, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter et accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Pour la CARSAT,
Le Directeur Général

Pour le CCAS de Corbas,
Le Président

Yves CORVAISIER

Jean-Claude TALBOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Publié le



ID : 069-266910413-20180315-CCAS_2018DL022-DE

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Publié le



ID : 069-266910413-20180315-CCAS_2018DL022-DE